

N° dossier: 9599780 SOIN

S2 9

## SOMMATION INTERPELLATIVE

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE**

**ET LE QUATRE FEVRIER**

**A LA DEMANDE DE :**

**Monsieur CHEMSI Faraj**, né le 25/02/1961 à MEKNES, chirurgien dentiste, domicilié 16 Place de la Mairie 76560 HERICOURT EBN CAUX

Elisant domicile en mon étude.

**SCP Denis CALIPPE et Thierry CORBEAUX**, Huissiers de Justice Associés et Christine CATY-MOUNIER, Cécile VAUBAILLON, Huissiers de Justice près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, y résidant 416 rue Saint Honoré 75008 PARIS par l'un d'eux soussigné, téléphone:0142603620, télécopie:0140159605

**NOTIFIE A :**

**CARCDSF**  
50 avenue Hoche  
75008 PARIS

Que le requérant exerce la profession de chirurgien dentiste à titre indépendant, 16 place de la Mairie 76560 HERICOURT EN CAUX.

Qu'il déclare ne pas avoir signé de bulletin ou contrat d'adhésion auprès de la CARDSF, et de ce fait ne pas y être affilié.

Que vous n'avez de cesse de lui adresser régulièrement des appels de cotisations à régler au titre de son activité indépendante.

Que depuis 1993, il demande en vain, à ne plus recevoir ces appels de cotisations.

**EN CONSEQUENCE, JE VOUS FAIT SOMMATION DE M'INDIQUER:**

- Si Monsieur Faraj CHEMSI est affilié à la CARCDSF :
- En vertu de quel contrat :
- Depuis quelle date :
- De me communiquer copie du contrat s'il existe :

CE A QUOI IL M'A ETE REPONDU PAR :

Mme Marchand Sophie, responsable service contentieux

Il est affirmé depuis le 1/01/1991

en vertu de l'article R.643-1 du code de la Sécurité

Sociale


de l'article L.642-1 et L.644-1 et L.644-2

du code de la Sécurité Sociale

plus de nombreux jugements confirmant par  
application, obligatoire

Contrat: Cde de la Sécurité Sociale

Requis de signer :



Contre laquelle réponse, j'ai, au nom de la partie requérante, formulé toutes protestations et réserves de droit.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé la présente sommation interpellative dont j'ai laissé une copie à la partie signifiée.

Nombre de feuilles:



SOUS TOUTES RÉSERVES

Coût provisoire :

ART 6:D.FIXE 41,80 TAXE FOREAII 9,15 P.T.T. 1,04

ART18:TRANSP 7,48

Total H.T.: 59,47 Total TVA : 9,86 Total T.T.C. 69,33